

Les consignes au poste de travail

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.

Les consignes au poste de travail

Que peut-on voir sur la photo ?

- Un opérateur prend connaissance des consignes de sécurité du bâtiment dans lequel il doit aller travailler.
- Cette affiche présente les principaux risques et mesures de sécurité à prendre en compte dans l'atelier.

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- Que ce soit par méconnaissance ou non-respect des consignes de sécurité au poste de travail, chaque année, de nombreux accidents qu'ils soient bénins ou mortels surviennent... A côté de cela, nous pouvons également ajouter les maladies professionnelles qui provoquent encore de nombreuses Incapacités Partielles Permanentes !
- Bien entendu, les consignes de sécurité affichées ne supprimeront pas les risques à elles seules mais vont contribuer à vous en prémunir. Il est donc crucial qu'elles soient affichées, claires, lisibles et ... propres. Ainsi, on ne doit pas entreposer du matériel devant ou laisser les poussières, béton, boues... s'installer dessus.

Les consignes de sécurité constituent donc un des piliers fondamentaux d'informations des salariés dans l'entreprise.

Prenez-en connaissance et respectez-les !

- Il ne faut pas oublier que chacun, en concertation avec sa hiérarchie, peut être à l'initiative de faire évoluer les consignes de sécurité dès lors que l'application stricte n'est plus applicable suite à des évolutions dans l'usine. Cependant, une fois tous d'accord sur la consigne, elle ne doit pas être contournée !
- Différentes formes d'affichage des consignes existent et doivent cohabiter : panneaux de signalisation, affiches, pictogrammes, notice d'utilisation, Fiche de Données de Sécurité, Fiche de données de Sécurité Simplifiées... toutes ces formes écrites doivent être accompagnée d'une sensibilisation orale de l'entreprise. Elles visent également les intérimaires et salariés d'entreprises extérieures !

Citez des exemples de presque accidents ou d'accidents liés à l'absence de consignes ou documentations sur votre site, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences.

Comment informer des risques au poste de travail :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux de l'entreprise : consignes de sécurité, règlement intérieur, notice d'utilisation...et où les trouver : chaque poste de travail, locaux sociaux...
- Demandez-leur si certains risques nécessitent d'être retravaillés... afin de lancer éventuellement une campagne de sécurité, quart d'heure sécurité...

Essayez de faire retrouver ces grandes familles de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site et dans leur environnement de travail. Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.

Les consignes au poste de travail

Les solutions ?	Idées à transmettre aux participants
<p>Les principes de bases : Quelques règles basiques sont à respecter pour un bon affichage :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer les affichages soumis à la poussière, projections de béton... - Ne stockez rien devant l'affichage qui l'empêcherait d'être parfaitement visible - Prenez connaissance et respectez les informations indiquées !
<p>La signalétique des pictogrammes et panneaux de signalisation : Au sol, au mur, sur un panneau... des formats à respecter</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Triangle jaune : Signale un danger permanent ou non (charges suspendues, électricité...) - Rond entourage rouge : Signale une interdiction (Fumer, passage, chariot, piétons...) - Rond fond bleu : Signale une obligation (port d'EPI...) - Carré/rectangle fond vert : Signale une urgence (issues de secours, point de rassemblement, trousse de secours...) - Carré/rectangle fond rouge : Signale des consignes incendie (extincteurs, RIA, téléphone...)
<p>Les FDS : le must obligatoire</p>	<p>Les Fiches de Données de Sécurité sont essentielles pour gérer au mieux un évènement en lien avec les produits chimiques. On y retrouve toutes les informations utiles en cas de pollution, d'ingestion, de contact, de projections... avec les produits chimiques concernés. Elles sont obligatoires sur le site d'utilisation.</p>
<p>Les consignes de sécurité : La Base</p>	<p>Les consignes de sécurité sont un bon moyen de s'informer sur les risques majeurs auxquels on est confronté à son poste de travail. De plus, elles nous informent sur les principales règles à respecter pour s'en prémunir (Consignes, EPI, obligations et interdictions). Respectez-les, elles définissent les standards pour ne pas se blesser !</p>
<p>Les notices d'instructions</p>	<p>Fournies avec chaque matériel, elles précisent les conditions d'utilisation, d'entretien... du matériel en question. Prenez-en connaissance, vous y découvrirez des choses surprenantes.</p>

→ **En conclusion, on ne le répètera jamais assez mais prenez connaissance des consignes ! Elles ne sont pas là pour décorer mais pour vous informer des risques auxquels vous vous exposez tous les jours. Soyez attentifs et respectez-les !**

Le mois prochain nous parlerons des chutes de plain-pied.

Les consignes au poste de travail

Rappel à destination de l'encadrement :

Les solutions ?	Idées à retenir pour l'encadrement
<p>Les principes de bases : Quelques règles basiques sont à respecter pour un bon affichage :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne surchargez pas l'affichage : supprimer les vieilles consignes, documents périmés... - Privilégiez au maximum les affichages illustrés : plus il y a de textes à lire, moins c'est lu ! - Soyez homogène, clairs, concis et percutant
<p>L'affichage obligatoire : obligatoire sur tous les sites !</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées de l'entreprise - Consignes incendie, Numéros des secours d'urgence, Adresse et numéro d'appel du service de santé au travail, Adresse, numéro d'appel et nom de l'inspecteur ou du contrôleur du travail, Adresse et numéro d'appel de la CARSAT - Liste nominative des Sauveteurs Secouristes du Travail, Liste des représentants du personnel au CHSCT/DP si présent - Informations de sécurité au poste de travail - Modalités d'accès au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et au règlement intérieur - Horaire de travail collectif, Caisse de congés payés et convention collective, Ordre de départ en congés, Égalité de rémunération entre les Femmes et les Hommes, Égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, Lutte contre les discriminations, Lutte contre le harcèlement moral et sexuel, Interdiction de fumer dans les lieux à usages affectés à un usage collectif
<p>Les FDSS : le must obligatoire</p>	<p>Afin d'intervenir plus rapidement et efficacement, il est conseillé de rédiger les FDSS (S comme Simplifiée) correspondantes afin que toutes les informations utiles soient sous un format sur une seule page. La recherche et la lecture s'en trouve améliorée et encore plus rapide.</p>
<p>L'accompagnement et le suivi</p>	<p>Ne considérez pas qu'une fois l'affichage mis en place, la prévention est terminée ! Il convient d'expliquer aux salariés pourquoi, comment et à quelle fin on veut en venir !</p>

Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

<i>Observations, commentaires, idées d'amélioration...</i>			
<i>Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?</i>	<i>Que peut-il arriver aux personnes ?</i>	<i>Pourquoi fait-on comme cela ?</i>	<i>Comment faudrait-il faire ?</i>

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?



Les chutes de plain-pied

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.



Les chutes de plain-pied

Que peut-on voir sur la photo ?

- Sur le parc, une bouche d'égout présentant une différence de niveau avec le sol environnant a été balisée à l'aide de cônes de chantier et d'une barre réfléchissante les reliant.
- Ainsi, une mesure temporaire en attendant la réparation par nivellation a été posée pour signaler le danger.

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- Que l'on parle de glissades, de heurts ou d'autres perturbations du mouvement, tous ces événements peuvent être regroupés sous les termes génériques d'accidents de plain-pied (déplacement sur le sol) ou avec dénivellation (déplacement dans ou à proximité d'un trou, d'escaliers, en descendant d'un véhicule ou engin, de machines...).
- Quelques chiffres parlent d'eux-mêmes, en 2008, ces événements ont représentés :
 - 32% des accidents professionnels soit près 1 accident sur 3,
 - 32% des incapacités permanentes (IP = séquelles physiques à vie !)
 - 36% des journées d'arrêt de travail,
 - 5% des AT mortels
- Du fait que la gravité est très variable, très souvent, le risque de chute lié aux déplacements s'avère ne pas être une priorité absolue de prévention dans les entreprises : présence de déchets au sol ou sur les voies de circulation, stockage des outils, des matériels ou des produits non ou mal organisés, pas de rangement des tuyaux d'air comprimé, d'eau ou d'huile de démoulage, salarié qui court ou qui ne tient pas la rampe d'escalier, zone de circulation étroite, mal éclairée, glissante...

Les risques de chutes liées aux déplacements n'engendrent donc pas uniquement des accidents banals et bénins !

Au même titre que les autres risques, ils nécessitent une attention particulière dans laquelle des actions de prévention devront être mises en place et suivies !

Citez des exemples de presque-accidents ou d'accidents liés à des chutes de plain-pied ou avec dénivellation sur votre site, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences !

Comment informer des risques au poste de travail :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux de l'entreprise : la conduite à tenir sur le site, les EPI obligatoires, les consignes de sécurité (liés aux zones de circulation, à l'Ordre Rangement, Propreté...), le règlement intérieur... et où les trouver : au poste de travail, dans les locaux sociaux, à l'entrée du site...
- Demandez-leur si certaines zones nécessitent d'être retravaillées, balisées, réparées... afin de lancer éventuellement une chasse aux risques, une méthode 5S...

*Essayez de faire retrouver ces quelques exemples de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site et dans leur environnement de travail.
Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.*

Les chutes de plain-pied

Les solutions ?	Idées à transmettre aux participants
<p>Les généralités ou le bon sens ! La base de la prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si le danger consiste en un déchet, outil, matériel... facile à ranger ou éliminer sans se mettre en danger, faites-le... ne laissez pas le danger pour vos collègues ! - Veillez à ne pas juste déporter le danger ! par exemple, si vous voyez du matériel entreposé dans des escaliers ou voies de circulation, ne le retirez pas pour le mettre devant un extincteur ou une issue de secours et qui empêcherait leur utilisation en cas d'urgence... - La signalisation d'un danger par de la rubalise, des cônes de chantier... est la première mesure nécessaire et obligatoire pour avertir immédiatement d'un danger. Cependant, sur le moyen et long terme, cette solution n'est pas suffisante pour éviter l'accident. En effet, en cas d'inattention ou manque de vigilance, la signalisation perdra de son efficacité ! - Ne laissez pas les équipements se dégrader (main courante qui se décroche du mur, sol qui se dégrade, éclairage défectueux, produit ou eau renversé...) : Remontez l'information ou réparez vous-même si vous en avez les moyens mais n'engendrez pas de nouveaux risques dus à un mauvais montage (vis qui dépassent, choix inadapté...). - Laissez en permanence les voies de circulation, les issues de secours et les escaliers libres de tout entreposage et ce, même si vous en avez pour 5 minutes... - Respectez les consignes en place sur votre site : port des EPI, emplacement du matériel...
<p>L'ORP (Ordre, Rangement, Propreté) par La méthode 5S Ou la méthode universelle pour toute configuration de travail</p>	<p>Le 5S satisfait l'ORP puisque cette méthode permet d'optimiser en permanence les conditions de travail et le temps de travail en assurant l'organisation, la propreté et la sécurité d'un milieu de travail.</p> <p>Le 5S est d'origine japonaise et est défini par les 5 étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seiri : Trier, jeter, recycler, archiver, placer les outils de travail selon leur fréquence d'utilisation. En bref : Garder que ce qui est utile fréquemment au poste de travail - Seiton : Ranger, classer de manière à limiter les déplacements physiques ou le port d'objets lourds, optimiser l'utilisation de l'espace. En bref, Organiser le lieu de travail - Seiso : Nettoyer, réparer. En bref : Maintenir en bon état - Seiketsu : Ordonner les documents ou son poste de travail de manière à ce qu'une autre personne puisse s'y retrouver. En bref : Être clair dans son organisation - Shitsuke : Être rigoureux, appliquer les 4 opérations précédentes et les maintenir dans le temps. En bref : Ne gaspillez pas le travail que vous avez effectué... <p>Le 5S permet donc au final d'effectuer moins de déplacement, de recherches d'outils... et de manutention. Il assure ainsi sécurité, diminution du stress et davantage de satisfaction dans son travail. Qui n'a jamais ralé à cause d'une chose qu'il ne retrouve pas ?</p> <p style="text-align: center;">Un slogan bien connu dans le 5S :</p> <p style="text-align: center;">« Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place. »</p>

→ **En conclusion, restez vigilants vis-à-vis de vos déplacements et prévenez tout risque : Ordre, Rangement, Propreté est une des premières actions que vous tous devez mener ! De plus, respectez les consignes déjà en vigueur sur votre site !**

Le mois prochain nous parlerons des autorisations de travail.

Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

<i>Observations, commentaires, idées d'amélioration...</i>			
<i>Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?</i>	<i>Que peut-il arriver aux personnes ?</i>	<i>Pourquoi fait-on comme cela ?</i>	<i>Comment faudrait-il faire ?</i>

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?

Les autorisations

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.

Les autorisations

Que peut-on voir sur la photo ?

- Un salarié s'apprête à recevoir de la part du responsable d'usine son autorisation de conduite. Cela lui permettra de pouvoir conduire un chariot élévateur sur le site de production.

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- Que l'on parle de heurt, d'écrasement, de renversement, de chute de charges, de perforation par les fourches, de sectionnement, de happement..., tous ces risques sont présents lorsque l'on utilise un engin (chariots élévateurs, chargeuse, pont roulant...) ou une machine dangereuse (presse, tapis, scie...) ! Malheureusement, ces accidents, souvent graves, se produisent encore chaque année !
- Les travaux sur ou à proximité d'installations électriques : depuis 30 ans, le nombre d'accidents du travail dus à l'électricité est en baisse mais ces derniers sont particulièrement graves : encore une dizaine de travailleurs meurent électrocutés chaque année ! L'effet pervers de l'électricité est qu'en cas d'électrisation, les lésions sont déjà internes à l'organisme (brûlure interne, organe HS...) avant d'être visible à l'extérieur... Enfin, 50mA pendant 1 seconde suffisent pour une fibrillation ventriculaire...
- Les incendies dans les entreprises sont, dans 30% des cas dus aux travaux par points chauds. L'analyse de cette accidentologie montre qu'il n'y a pas de « petits travaux » et que des opérations mal préparées ou exécutées sans précautions suffisantes peuvent être à l'origine de sinistres graves. En moyenne, près de 70% des entreprises ayant subi un incendie grave ne voient pas leur activité reprendre dans l'année et disparaissent du paysage économique.

Le passage d'une formation ne signifie pas qu'on est habilité ou autorisé !

- Cette autorisation/habilitation est délivrée par l'employeur ou, dans le cas des intérimaires, par l'entreprise utilisatrice. Leurs durées de validité sont variables selon leur objectif mais est régie par la plus courte des durées entre la visite médicale, la formation et le changement des instructions de travail. Elles peuvent aussi être d'une durée arbitraire plus courte... Enfin, elles peuvent comporter des restrictions d'usage pour limiter les possibilités de l'utilisation à un engin, un site, des produits spécifiques, des équipements électriques BT ou HT... par exemple, un cariste manipulant des palettes de blocs ne sera pas nécessairement compétent pour charger correctement des tuyaux.
- Le coût des formations et la désorganisation qu'elles peuvent engendrer ne sont pas anodins. Elles nécessitent donc d'être ajustées au plus proche du besoin de l'entreprise (pas de formation ou habilitation inutile, restrictions des usages...).

Citez des exemples de presque-accidents ou d'accidents liés à des engins, à des machines dangereuses, à l'électricité et aux travaux par points chauds, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences !

Comment informer des risques au poste de travail :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux de l'entreprise : le procédé d'autorisation ou d'habilitation, la conduite à tenir sur le site, les EPI obligatoires, les consignes de sécurité (liés aux zones de circulation, aux procédures de travaux par points chauds...), le règlement intérieur...
- Demandez-leur si certains d'entre eux conduisent un engin, pilotent une machine dangereuse, réalisent des travaux par points chauds ou proche du risque électrique... sans y être autorisés ou habilités. Un programme de formation avant la rédaction des documents sera sans doute nécessaire.

Essayez de faire retrouver ces quelques exemples de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site et dans leur environnement de travail. Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.

Les autorisations

Pour quelle activité ?	Idées à transmettre aux participants								
<p>Conduire un engin, une nacelle un pont roulant, une grue à tour !</p> <p>AUTORISATION DE CONDUITE</p>	<p>Afin de délivrer cette autorisation de conduite, l'employeur doit s'assurer des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le salarié est formé à la conduite de ces matériels/engins concernés (Les Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) ou à l'utilisation en sécurité (CAUS) permettent de s'assurer que vous avez reçu une formation efficace et adéquate). - Les engins et matériels en circulation et leurs accessoires (levage...) sont maintenus en bon état et utilisés de manière appropriée (pas de nacelle sur un chariot élévateur, de chargeuse en levage...) : remontez donc toute anomalie à votre responsable et respectez entre autres ce que vous avez appris en formation... - Le salarié est déclaré apte médicalement à la conduite des engins/matériels spécifiés : précisez donc à votre médecin du travail quels engins/matériels vous conduisez... - Le salarié a connaissance des consignes et instructions de sécurité du site (plan de circulation du site, protocole de chargement / déchargement du site...) 								
<p>Utiliser des machines dangereuses.</p> <p>AUTORISATION DE TRAVAIL</p>	<p>Certains équipements ou machines telles que scie circulaire, scie à ruban, perceuse à colonne, meuleuse rotative... sont des machines dites dangereuses. Pour prévenir les risques au-delà de la conformité réglementaire, l'employeur doit vous former pour une utilisation en sécurité. Après cela, l'employeur vous délivrera une autorisation de travail si vous pouvez la ou les utiliser.</p>								
<p>Réaliser des travaux à proximité ou sur des installations électriques.</p> <p>HABILITATION ELECTRIQUE</p>	<p>Dans ce cas particulier, on parle d'habilitation électrique. Dans le même esprit que l'autorisation de conduite, l'employeur doit s'assurer au préalable que vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formés sur la prévention du risque électrique à l'aide de parties pratiques et théoriques. - Déclarés apte médicalement à ces missions. - En possession d'un carnet de prescriptions lié aux tâches à exécuter et éventuellement complété par des instructions particulières. <p>Le titre d'habilitation est constitué de la manière suivante (Norme NF C18-510) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>1^{er} caractère</th> <th>2^{ème} caractère</th> <th>3^{ème} caractère</th> <th>Attributs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>B : basse tension H : haute tension</td> <td>O : opération d'ordre non électrique 1 : exécutant opération d'ordre électrique 2 : chargé de travaux C : consignation R : intervention BT générale S : intervention BT élémentaire E : opérations spécifiques P : photovoltaïque</td> <td>T : travaux sous tension V : travaux au voisinage N : nettoyage sous tension X : spéciale</td> <td>Essai Vérification Mesurage Manœuvre</td> </tr> </tbody> </table>	1 ^{er} caractère	2 ^{ème} caractère	3 ^{ème} caractère	Attributs	B : basse tension H : haute tension	O : opération d'ordre non électrique 1 : exécutant opération d'ordre électrique 2 : chargé de travaux C : consignation R : intervention BT générale S : intervention BT élémentaire E : opérations spécifiques P : photovoltaïque	T : travaux sous tension V : travaux au voisinage N : nettoyage sous tension X : spéciale	Essai Vérification Mesurage Manœuvre
1 ^{er} caractère	2 ^{ème} caractère	3 ^{ème} caractère	Attributs						
B : basse tension H : haute tension	O : opération d'ordre non électrique 1 : exécutant opération d'ordre électrique 2 : chargé de travaux C : consignation R : intervention BT générale S : intervention BT élémentaire E : opérations spécifiques P : photovoltaïque	T : travaux sous tension V : travaux au voisinage N : nettoyage sous tension X : spéciale	Essai Vérification Mesurage Manœuvre						
<p>Réaliser des travaux par point chaud.</p> <p>PERMIS DE FEU</p>	<p>Les travaux par points chauds regroupent tous les travaux générateurs d'étincelles ou de surfaces chaudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations d'enlèvement de matières ou de désassemblage d'équipements (découpage, meulage, ébardage...), - Les opérations d'assemblage (soudures) <p>Les machines portatives tournantes (disqueuses, tronçonneuse, perceuses...) sont autant impliquées dans l'accidentologie que les chalumeaux d'oxycoupage et les postes de soudage ! La rédaction du permis de feu doit donc être obligatoire pour tous ces travaux.</p> <p>Si vous êtes concernés par ces activités, la formalisation et l'explication du permis de feu vous sont nécessaires afin que vous preniez connaissance des risques et des moyens à mettre en œuvre pour les diminuer (évacuation des déchets ou matières inflammables autour de la zone de travail, mise en place d'extincteurs et formation à leur utilisation, alarme incendie...)</p>								

→ En conclusion, pour tous ces travaux, **SANS AUTORISATION ECRITE, C'EST NON !**

Le mois prochain nous parlerons des risques liés au béton.



Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

<i>Observations, commentaires, idées d'amélioration...</i>			
<i>Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?</i>	<i>Que peut-il arriver aux personnes ?</i>	<i>Pourquoi fait-on comme cela ?</i>	<i>Comment faudrait-il faire ?</i>

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?



Les risques liés au béton

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.



Les risques liés au béton

Que peut-on voir sur la photo ?

- Un opérateur veut retirer du béton frais tombé sur les armatures des poutrelles.
- Pour se faire, il porte des gants mais sont-ils nécessaires ? Est-ce dangereux le béton ?

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- Chaque année, le béton provoque des accidents du travail ou des maladies professionnelles pouvant déboucher sur une incapacité de travail permanente en présence de béton, il s'agit alors de changer de métier tout en conservant les séquelles...
- Le béton est constitué majoritairement de granulats (sable, graviers...), d'eau, de ciment et d'adjuvants. Ainsi, les produits dangereux sont surtout le ciment et les adjuvants.
- Irritations de la peau, brûlures, dessèchement de la peau, crevasses, eczéma allergiques plus ou moins définitif, irritations oculaires, rhinites, pathologie broncho-pulmonaire sont autant de conséquences d'une exposition courte ou longue au ciment. Les adjuvants, quant à eux, peuvent entraîner diverses pathologies en fonction de leur composition mais tous leurs risques sont détaillés dans leurs Fiches de Données de Sécurité.



Quelques images de la gale du ciment

- Plusieurs facteurs environnementaux (froid, sueur, manipulation de parpaings, lavage avec des produits agressifs...) aggravent les symptômes des atteintes de la peau dues au ciment.

Le béton qu'il soit frais ou sec est dangereux, vous devez vous protéger en conséquence.

Citez des exemples de presque-accidents ou d'accidents liés à l'exposition au béton ou à ses constituants sur votre site, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences.

Comment informer des risques au poste de travail :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux de l'entreprise : consignes de sécurité, règlement intérieur, EPI à porter, Fiche de Données de Sécurité...et où les trouver : chaque poste de travail, locaux sociaux, local adjuvant...
- Demandez-leur si certaines activités nécessitent d'être retravaillées... afin de lancer éventuellement une campagne de sécurité, quart d'heure sécurité, nouvel achat d'EPI...

*Essayez de faire retrouver ces grandes familles de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site et dans leur environnement de travail.
Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.*



Les risques liés au béton

Les risques majeurs	Idées à transmettre aux participants
Le béton frais	
Le contact cutané	<p>Afin de se protéger du contact de la peau avec du béton, il convient de protéger toutes les parties du corps pouvant y être exposées : mains, bras, jambes, pieds essentiellement.</p> <p>Les EPI devront donc être imperméables au béton pour les parties en contact prononcé (gants en nitrile, bottes caoutchouc...). De plus, une doublure coton dans les gants permettra d'absorber votre sueur et ainsi limiter d'éventuels désagréments.</p> <p>Pour les parties du corps soumises aux projections de béton telles que les bras, le tronc, les jambes, des vêtements de travail suffiront donc pas de tee-shirt à manches courtes ou de débardeur. Le port des manchettes de sécurité peuvent être une bonne alternative.</p>
Les projections dans les yeux	<p>Quelle que soit la consistance du béton, des projections se produisent ! Protégez-vous donc les yeux ! Lunettes de sécurité ou masque de protection oculaire seront vos meilleurs alliés</p>
Le béton sec	
Le contact cutané	<p>Pour tout contact lors de manutention de pièces en béton..., vous devez porter des gants de protection adaptés à la manutention. Tout comme dans le cas de béton frais, les autres parties du corps devront être protégées afin d'éviter toute éraflure, coupure... Les chaussures de sécurité sont également de la partie comme pour toute manutention.</p>
Les projections dans les yeux	<p>Que l'on parle de béton ou de poussières de ciment en suspension, vous devez vous protéger les yeux ! Comme dans le cas de béton frais, lunettes de sécurité ou masque de protection oculaire seront vos meilleurs alliés !</p>
Les voies respiratoires	<p>L'inhalation de poussières de ciment près du malaxeur, de poussières de béton lors de découpage, de ponçage, de nettoyage à sec de malaxeur, de balayage des postes de travail... sont autant de situations où vous pouvez respirer ces substances très dangereuses. Vous devez donc porter un masque de protection respiratoire type FFP3.</p> <p>Pour information, les masques jetables ne sont pas faits pour être réutilisés pendant un mois ; changez-les régulièrement.</p>

→ **En conclusion, le béton : OUI mais avec des protections adaptées aux tâches !**

Le mois prochain nous parlerons des risques pour les yeux.



Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

<i>Observations, commentaires, idées d'amélioration...</i>			
<i>Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?</i>	<i>Que peut-il arriver aux personnes ?</i>	<i>Pourquoi fait-on comme cela ?</i>	<i>Comment faudrait-il faire ?</i>

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?



Les risques pour les yeux

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.

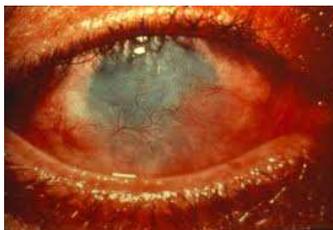
Les risques pour les yeux

Que peut-on voir sur la photo ?

- Un opérateur disque un élément métallique.
- Pour se faire, il porte des lunettes de sécurité. Mais sont-elles nécessaires ?

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- Que ce soit dans l'industrie du béton ou dans d'autres activités, chaque année, les lésions aux yeux représentent près de 10% des accidents de travail.
- Les causes (projections solides ou liquides dans les yeux, nuage de poussières, éclairage inadapté, soleil) tout comme les conséquences (irritations oculaires plus ou moins irréversibles, œil crevé, plaies, brûlure...) sont multiples.



- Il est crucial de comprendre que selon les risques auxquels vous exposez vos yeux, vous devrez choisir la protection adaptée parmi les différents choix possible.

L'œil humain est fragile et vulnérable alors à chaque risque sa protection !

Citez des exemples de presque-accidents ou d'accidents touchant les yeux sur votre site, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences.

Comment informer des risques au poste de travail :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux de l'entreprise : consignes de sécurité, règlement intérieur, EPI à porter, Fiche de Données de Sécurité...et où les trouver : chaque poste de travail, locaux sociaux, local adjuvant...
- Demandez-leur si certaines activités nécessitent d'être retravaillés... afin de lancer éventuellement une campagne de sécurité, quart d'heure sécurité, nouvel achat d'EPI...

*Essayez de faire retrouver ces grandes familles de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site et dans leur environnement de travail.
Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.*



Les risques pour les yeux

Les risques majeurs	Idées à transmettre aux participants
La démarche de prévention	
<p>La lutte contre ces accidents passe prioritairement par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles visant à éliminer les risques à la source ou à protéger les travailleurs grâce à des protections collectives (mise en place de carters, étanchéité des malaxeurs et conduits de ciment, pulvérisation automatique d'huile de démoulage en espace confiné, remplacement des écrans cathodiques par des écrans LCD/LED...).</p> <p>Lorsque ces mesures s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en place, le recours à des protecteurs individuels s'impose pour prévenir les risques résiduels.</p> <p>En cas de projections... dans les yeux, il convient également d'avoir en quantité suffisante et suffisamment proche de tout évènement potentiel des « rince-œil » afin de pouvoir intervenir rapidement.</p>	
<p>Les projections dans les yeux et les nuages de poussières</p>	<p>Que ce soit des produits chimiques, des poussières de ciment, des particules de disquage/meulage, des éclats suite aux coups de marteau..., il est indispensable de se protéger les yeux de manière adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettez en place les protecteurs sur les outils s'ils en sont équipés - Portez des lunettes de protections couvrant bien les yeux et sur les côtés en cas de risque de projection et de poussières dans l'air - Dans tous les cas, le port d'un masque de protection visuelle hermétique et antibuée est vivement recommandé car il fournira un plus haut niveau de protection. 
<p>La soudure et l'oxycoupage</p>	<p>Ces opérations génèrent des projections de métal incandescent provoquant des lésions oculaires graves et des brûlures. A côté de cela, les rayonnements optiques émis lors de ces opérations présentent des risques majeurs pour la vue. Porter donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des masques de soudure manuels ou automatiques lors de vos opérations de soudure - Des lunettes ou masques de protection surteintés spécifiquement pour les opérations d'oxycoupage. 
<p>Le soleil</p>	<p>Même si le soleil fait du bien, tout comme la peau, vous devez vous protéger les yeux sinon gare aux kératites, ophtalmie et cataracte ! en effet, une exposition prolongée et/ou trop intense aux UV du soleil usent votre œil. Alors, sur le parc ou au volant, évitez les éblouissements et les UV en portant vos lunettes de soleil.</p> 
<p>Le travail sur ordinateur</p>	<p>Outre les Troubles Musculo-Squelettique (TMS), la fatigue visuelle est un des troubles majeurs si la situation de travail sur ordinateur n'est pas adaptée : reflets sur l'écran, éclairage de la pièce ou de l'écran inapproprié, écran mal placé, distance œil – écran trop courte, mauvaise qualité de l'image, pas de « pauses visuelles » pour le repos des yeux... En conclusion, tout comme un poste de travail en atelier de fabrication, un travail sur ordinateur doit être réfléchi et adapté au salarié.</p> 

→ En conclusion, A bien y regarder, je vais me protéger !

Le mois prochain nous parlerons du travail à la chaleur.



Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

Observations, commentaires, idées d'amélioration...			
Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?	Que peut-il arriver aux personnes ?	Pourquoi fait-on comme cela ?	Comment faudrait-il faire ?

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?



Les risques liés à la chaleur

C'est la première fois que vous animez le 1/4 d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du 1/4 d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.



Les risques liés à la chaleur

Que peut-on voir sur la photo ?

- Un opérateur soumis à de fortes chaleurs et des travaux physiques boit de l'eau afin de s'hydrater correctement.

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- Il n'existe pas de définition réglementaire du travail à la chaleur. Toutefois, au-delà de 30°C pour une activité sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés.
- Fatigue, sueurs abondantes, nausées, maux de tête, vertiges, crampes... Ces symptômes courants liés à la chaleur peuvent être précurseurs de troubles plus importants, voire mortels :

Effets sur la santé et niveaux de gravité d'une exposition à la chaleur	
Niveau 1	Rougeurs et douleurs, œdème, vésicules, fièvre, céphalées
Niveau 2	Crampes de chaleur ou spasmes douloureux, syncope de chaleur
Niveau 3	Epuisement , (forte transpiration, froideur et pâleur de la peau, pouls faible)
Niveau 4	Coup de chaleur (température corporelle supérieure à 40,6 °C, peau sèche et chaude, pouls rapide et fort, perte de conscience possible) et décès

- Les effets de la chaleur sur la santé sont plus élevés lorsque se surajoutent des facteurs aggravants comme la pénibilité de la tâche. La chaleur augmente par ailleurs les risques d'accidents car elle induit une baisse de la vigilance et une augmentation des temps de réaction. La transpiration peut aussi rendre les mains glissantes ou venir gêner la vue.
 - Au-delà du comportement, l'organisme dispose de mécanismes physiologiques (**thermorégulation**) qui permettent d'évacuer la chaleur : transpiration, augmentation du débit sanguin au niveau de la peau (dilatation des vaisseaux cutanés)... De plus, sous l'effet d'expositions répétées ou prolongées, l'organisme acquiert une meilleure tolérance à la chaleur : c'est le phénomène d'**acclimatation ou acclimatement**. L'acclimatement est généralement obtenu en 8 à 12 jours. Toutefois, il n'est que transitoire puisqu'il s'atténue puis disparaît totalement 8 jours après l'arrêt de l'exposition à la chaleur.
- Attention, si la température extérieure est trop élevée, ces mécanismes de régulation thermique perdent en efficacité. L'organisme peut alors courir de graves dangers.**
- N'oubliez pas que la chaleur entraîne régulièrement des pollutions atmosphériques accrues d'où de potentiels problèmes respiratoires...
 - Enfin, En cas de fortes chaleurs, les nuits plus chaude sont moins reposantes et une baisse de vigilance la journée est alors fort probable.

Citez des exemples de presque-accidents ou d'accidents liés à l'exposition à la chaleur sur votre site, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences.

Comment informer des risques au poste de travail :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux de l'entreprise : consignes de sécurité, EPI à porter, mise à disposition d'eau potable...et où les trouver : chaque poste de travail, locaux sociaux...
- Demandez-leur si certaines activités nécessitent d'être retravaillés... afin de lancer éventuellement une campagne de sécurité, quart d'heure sécurité, nouvel achat d'EPI...

Essayez de faire retrouver ces grandes familles de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site et dans leur environnement de travail. Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.

Les risques liés à la chaleur

Les Mesures de prévention		Idées à transmettre aux participants
<p>Les fausses idées reçues...</p>	<p>La douche froide, le meilleur moyen pour avoir chaud</p>	<p>Si la sensation de froid est instantanée lorsque le jet d'eau touche la peau, cela crée d'abord un choc thermique. En effet, lorsque la température ambiante est élevée, notre sensibilité au froid est modifiée: faire couler son eau à 20° quand il fait 37° à l'extérieur est différent de prendre une douche à 20° lorsqu'il fait 21° à l'extérieur. Dans le premier cas, l'organisme va lutter contre le froid en se réchauffant. Dans le second, il n'y aura que peu de différence et le corps pourra se reposer. Prenez des douches tièdes !</p>
	<p>Les vêtements synthétiques, gare à la transpiration</p>	<p>D'apparence, les vêtements synthétiques (acrylique, Nylon, polyester) semblent peu épais, souples et légers. Leur souci? Ils n'absorbent pas la transpiration, qui reste coincée entre le corps et le tissu et provoque des odeurs désagréables. Une nouvelle génération de vêtements en matières synthétiques, estampillés «anti transpirants», a été conçue avec des mailles plus espacées qui libèrent la sueur et les odeurs. Toutefois, ces vêtements fondent à la contact de la chaleur (travail par point chaud...) et peuvent provoquer de graves brûlures. Les vêtements en fibre naturelle (coton, lin) restent donc la valeur sûre.</p>
	<p>La bière, le vin, les sodas, les jus de fruit..., Les faux amis</p>	<p>Ces boissons, de par leur teneur en alcool, sucre ou sel, ne donnent qu'une fausse impression d'hydratation. En effet, elles ont un effet diurétique qui a tendance à déshydrater notre organisme : le corps doit fournir un effort pour digérer ces boissons (production interne de chaleur...). Buvez de l'eau !</p>
<p>La prévention efficace !!</p>	<p>L'organisation du travail, toujours le préalable de la prévention...</p>	<p>La prévention des risques liés à la chaleur passe surtout par une organisation du travail adaptée : anticipation par la consultation quotidienne de la météo, augmentation de la fréquence des pauses, limitation du travail physique et du port de charge, rotation des tâches, travail durant les heures les moins chaudes, aménagement de zones de repos climatisées, ventilation des postes de travail... Il est également conseiller d'établir une procédure d'urgence en cas de malaise lié à l'exposition à la chaleur... (cf. niveau de gravité ci-dessus). Dans tous les cas, cessez immédiatement toute activité dès que des symptômes de malaise se font sentir et informez de tout dysfonctionnement pouvant être la cause de déshydratation (panne d'eau...).</p>
	<p>Le choix des vêtements, clairs et respirant</p>	<p>Comme évoqué plus haut, privilégiez les vêtements de travail de couleur claire permettant l'évaporation de la sueur (coton, lin...). De plus, en cas de travail en extérieur et d'exposition prolongée au soleil, portez un couvre-chef. De son côté, l'employeur privilégiera les équipements de protection individuelle adaptés réduisant l'inconfort thermique... Enfin, pour supporter davantage le casque lors des périodes estivales, sachez qu'il existe des systèmes « tête froide » à glisser au fond du casque et qui diffuse de la fraîcheur tout au long de la journée pour un coût modique.</p>
	<p>L'hydratation et l'alimentation, un choix réfléchi et adapté !</p>	<p>Lorsque la température monte, il est crucial de bien s'hydrater. Pas seulement pour répondre à la sensation de soif, qu'il convient d'anticiper, mais aussi tout simplement parce que nous transpirons davantage et évacuons ainsi une quantité importante d'eau. Essentielle à la vie, l'eau compose 60% de notre corps, une proportion qui atteint les 70% pour notre cerveau et 90% pour nos poumons, des organes plus que vitaux... La dose journalière recommandée quand il fait très chaud est située entre 1,5 et 2 litres d'eau par jour. Si l'eau vous lasse, le petit plus : un verre d'eau... avec une rondelle de citron ! Concernant l'alimentation, faites des repas légers et fractionnés... (légumes et fruits frais gorgés d'eau seront vos alliés ! Concombre...</p>

→ En conclusion, en cas de canicule et de fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes !

Le mois prochain nous parlerons de « la prévention, au travail comme à la maison ».



Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

<i>Observations, commentaires, idées d'amélioration...</i>			
<i>Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?</i>	<i>Que peut-il arriver aux personnes ?</i>	<i>Pourquoi fait-on comme cela ?</i>	<i>Comment faudrait-il faire ?</i>

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?



La prévention, au travail comme à la maison

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.

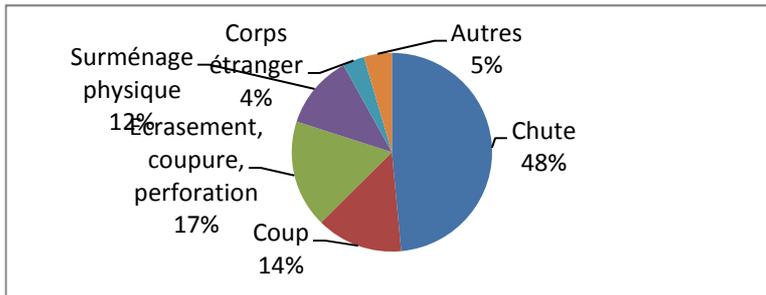
La prévention, au travail comme à la maison

Que peut-on voir sur la photo ?

- Un opérateur jette, dans une benne de déchets électriques, une disqueuse dont le fil d'alimentation est défectueux ; en effet, on peut voir une réparation de fortune à l'aide de ruban adhésif...

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- Les accidents domestiques sont également appelés les Accident de la Vie Courante (AcVC). Ils ne concernent ni les accidents de la circulation (entre 3000 et 4000 décès par an) ni les accidents de travail (environ 1000 décès par an) ni les maladies, suicides, agressions...
- Chaque année, les Accidents de la Vie Courante (AcVC) représentent :
 - o 20 000 décès
 - o 500 000 hospitalisations
 - o 4,5 millions de recours aux urgences
 - o 12 millions d'AcVC au total.
- Bien que banalisés, ces accidents peuvent être très graves et leurs causes très variées :



→ A la maison, le chef de famille est un peu le responsable de la sécurité de tous (comme le patron à l'usine...).

- La sécurité ne s'arrête donc pas dès lors que l'on sort du travail. Même s'il est convenu que le milieu professionnel peut être dangereux, le milieu domestique n'en ressort pas plus sécuritaire loin de là !

La prévention, c'est ici comme à la maison...

Citez des exemples de presque-accidents ou d'accidents liés à l'utilisation d'outils défectueux, de zones de circulation encombrées, de produits chimiques à disposition... sur votre site, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences.

Comment informer des risques à la maison :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux que l'on peut trouver : consignes de sécurité des équipements (tondeuses, meuleuse, perceuse...), Respect du port des EPI à porter en fonction des tâches (notice d'utilisation, consignes de l'entreprise qui sont applicables également à la maison, remplacement d'un outil défectueux (en cas de blessure, il est trop tard pour les travaux personnels et professionnels...), consultation des Fiches de Données de sécurité des produits chimiques domestiques, Ordre Rangement Propreté...et où les trouver : données fournisseurs et constructeurs, consignes de sécurité de l'entreprise, internet...

Essayez de faire retrouver ces grandes familles de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site, dans leur environnement de travail et même à la maison ! Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.

La prévention, au travail comme à la maison

Les Mesures de prévention	Idées à transmettre aux participants
<p>Utilisez du matériel adapté et en bon état</p>	<p>Des fils dénudés, des prises arrachées, des retenues d'escabeau cassées, des consommables en fin de vie (disques, forêts...) sont autant de facteurs de risques supplémentaires à la tâche elle-même.</p> <p>Comme au travail, il convient donc de vérifier son matériel avant chaque utilisation et de le renouveler si nécessaire.</p> <p>De plus, ne surchargez pas vos prises électriques et débrancher tout outil qui n'est plus utilisé.</p> <p>Pour ce qui est de l'entretien (changement de disques, aiguisage des lames et chaînes...), veillez à suivre scrupuleusement les consignes données par le constructeur! Que ce soit pour l'entretien ou pour l'utilisation, tout comme dans l'entreprise, il ne faut pas shunter les dispositifs de sécurité!</p>
<p>Éliminez tout matériel détérioré</p>	<p>Comme évoqué précédemment, l'utilisation de matériels détériorés est dangereuse. Veillez donc à éliminer tous ces matériels dans des filières éco-responsables (les déchetteries acceptent un grand nombre de type de déchets).</p> <p>Pour cela, le passage à la déchetterie de votre commune ou dans des centres de tri spécialisés est incontournable.</p>
<p>Protégez-vous et protégez les vôtres</p>	<p>Comme au travail, il convient de vous protéger en fonction de votre activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port des EPI (gants, casque, lunettes de sécurité, protection auditive, chaussures de sécurité, vêtements appropriés...). - Balissage et nettoyage régulier de votre zone de travail en cas de projections, chute d'objets, déversement... - Voies de circulation libres de tout entreposage (couloirs, escaliers...) <p>De plus, n'oubliez pas qu'un poste de travail organisé et rangé permet de réduire les accidents de chutes de plain-pied et de hauteur tant pour vous que pour vos proches.</p> <p>Une bonne pratique est de s'équiper d'un extincteur type ABC en cas de besoin...</p>
<p>Installez des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée</p>	<p>Depuis le 08 mars 2015, l'installation de détecteurs de fumées conformes à la norme NF-EN 14 604 est obligatoire dans tous les logements. Ceci afin d'éviter la centaine de décès par an dus aux fumées...</p> <p>Leurs implantations sont également très importantes : à minima 1 par niveau d'habitation et privilégier les endroits tels que la desserte des chambres.</p> <p>N'oubliez pas de les tester chaque année pour vérifier que les piles ne sont pas usées...</p> <p>Il est également conseillé d'installer en plus des détecteurs de monoxyde de carbone (gaz incolore, inodore et très toxique !!)</p>
<p>Ne laissez pas d'objets ou produits dangereux à portée des enfants</p>	<p>Produits ménagers et cosmétiques, médicaments, couteaux, allumettes, piscine, manches de casseroles tournés vers l'extérieur, appareils électroménagers, sacs plastiques... sont autant de jeux dangereux si on les laisse à portée des enfants qui n'ont pas conscience des conséquences de leurs actes...</p> <p>Veillez donc à mettre ces objets hors de leur portée (en hauteur, placard fermé à clé, sécurisation de zone...).</p> <p>Et surtout, n'oubliez pas que la meilleure prévention, c'est la surveillance !</p>
<p>Au temps de la connectivité...</p>	<p>N'hésitez pas à consulter les sites internet suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • http://www.risques-domestiques.com/ • http://www.prevention-maison.fr/ • http://www.accidents-domestiques.com/

→ En conclusion, **au travail comme à la maison, c'est d'abord la prévention !**

Le mois prochain nous parlerons du risque « Incendie ».



Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

<i>Observations, commentaires, idées d'amélioration...</i>			
<i>Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?</i>	<i>Que peut-il arriver aux personnes ?</i>	<i>Pourquoi fait-on comme cela ?</i>	<i>Comment faudrait-il faire ?</i>

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?



Le risque incendie

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.

Le risque incendie

Que peut-on voir sur la photo ?

- Deux extincteurs identifiés, signalés et vérifiés sont prêts à être utilisés en cas de départ de feu. Leur disposition et composition sont judicieusement choisies pour une intervention rapide et efficace.

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- 70% des entreprises ayant subi un incendie font faillite dans l'année qui suit !
- Le nombre de victimes directes (décès, brûlés, intoxiqués par les fumées) reste heureusement relativement faible. En revanche, les conséquences socio-économiques tant directes (dégât matériel, perte de production...) qu'indirectes (perte de client, période de chômage technique, incertitude sur l'activité...) s'avèrent très élevées.

Ne laissez donc pas votre travail partir en fumée...

- Un **incendie** est une combustion, qui émet de grandes quantités de chaleur, des fumées et des gaz polluants. Pour qu'il se déclare, il faut que soient présents, simultanément sur le lieu de travail, les trois éléments :

- un **combustible**, c'est-à-dire une matière capable de se consumer (matériau de construction, bois, essence...),
- un **comburant** qui, en se combinant avec le combustible, permet la combustion (oxygène, air...),
- une **énergie d'activation** qui va déclencher la réaction de combustion (électricité, flamme nue, cigarette, travaux par point chaud, résistances, chauffage, étincelles...).



Triangle du feu

- La lutte contre le risque incendie consiste principalement à :
 - supprimer les causes de déclenchement d'un incendie (séparer autant que possible combustibles et énergie d'activation),
 - mettre en place des mesures techniques et organisationnelles visant à supprimer tout départ de feu et limiter la propagation et les effets d'un incendie,
 - limiter l'importance des conséquences humaines et matérielles,
 - former et informer le personnel notamment en matière de **manipulation des extincteurs**.

Citez des exemples de presque-accidents ou d'accidents liés à l'utilisation d'outils entraînant un début d'incendie ou de feu, aux situations de travail à risque de feu... sur votre site, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences.

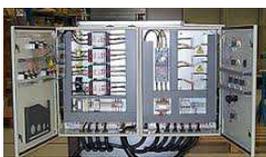
Comment informer des risques au poste de travail :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux de l'entreprise : implantation des extincteurs, consignes d'évacuation, point de rassemblement, procédure à respecter avant réalisation de travaux par point chaud, mise à disposition des Fiches de Données de sécurité, consigne d'Ordre Rangement Propreté... et où les trouver : chaque poste de travail, locaux sociaux...
- Demandez-leur si certaines activités nécessitent d'être retravaillées... afin de lancer éventuellement une campagne de sécurité, quart d'heure sécurité, besoin supplémentaire d'extincteurs...

Essayez de faire retrouver ces grandes familles de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site, dans leur environnement de travail et même à la maison ! Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.



Le risque incendie

Les Mesures de prévention	Idées à transmettre aux participants																																																	
<p>Respectez les interdictions de fumer</p> 	<p>Ces interdictions ne sont pas présentes pour décorer mais pour matérialiser un danger réel en cas de non-respect !</p> <p>Que ce soit dans les locaux de travail, proche du point de ravitaillement en carburant, dans le local adjuvant, dans les locaux de stockage de bois, de polystyrène, de joints, de gaz, de solvants, d'encre..., vous devez respecter l'interdiction de fumer !</p>																																																	
<p>Soyez vigilant et organisé lors de vos travaux par point chaud !</p> 	<p>Dans les travaux par point chaud sont regroupées les activités de meulage, disquage, soudage, oxycoupage (découpage au chalumeau)..., d'une manière générale, tout ce qui va générer des étincelles, de la chaleur, des rayonnements infrarouge... !</p> <p>Avant tout travail de ce type, prenez le temps de protéger les éléments combustibles autour du point d'intervention à l'aide d'une bâche ou couverture ignifugée ou par éloignement de ces matériaux.</p> <p>N'oubliez pas de contrôler, peu de temps après la fin des travaux, qu'il n'y a pas de départ de feu...</p> <p>Enfin, une bonne pratique consiste à mettre en place des permis de feu pour gérer la sécurité de ces travaux par point chaud.</p>																																																	
<p>Stockez les produits inflammables à l'écart des sources d'inflammation.</p> 	<table border="1" data-bbox="622 1019 1021 1411"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>×</td> <td>+</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>○</td> </tr> <tr> <td>×</td> <td>×</td> <td>+</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> </tr> <tr> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>○</td> <td>×</td> <td>×</td> </tr> <tr> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>+</td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>○</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>×</td> <td>+</td> <td>+</td> </tr> </table> <p> + compatibles × incompatibles ○ compatibles sous conditions particulières </p> <p>Logiquement, il convient de ne pas stocker les produits inflammables à proximité d'une source d'inflammation.</p> <p>A côté de cela, des consignes de stockage entre produits chimiques doivent être respectées ; elles sont indiquées dans le tableau ci-contre.</p>								+	×	×	×	×	×	+	×	+	×	×	×	×	○	×	×	+	×	×	×	×	×	×	×	×	○	×	×	×	×	×	×	×	+	+	+	○	×	×	×	+	+
+	×	×	×	×	×	+																																												
×	+	×	×	×	×	○																																												
×	×	+	×	×	×	×																																												
×	×	×	×	○	×	×																																												
×	×	×	×	×	+	+																																												
+	○	×	×	×	+	+																																												
<p>Armoire électrique ou armoire de stockage !?!</p> 	<p>Les armoires électriques ne sont pas un espace de stockage de papiers, outils... L'électricité étant une excellente source d'inflammation ces stockages sauvages sont formellement interdits !</p> <p>Pour rappel, les armoires électriques doivent être maintenues fermées à clé, la clé retirée de la porte et uniquement accessibles au personnel habilité.</p>																																																	
<p>Conservez en permanence les voies et issues d'évacuation libres !</p> 	<p>Il serait dommage qu'en cas de besoin d'évacuation, un accès soit bloqué par du matériel mal rangé !</p> <p>Laissez donc les voies et issues de secours ainsi que le matériel d'extinction (extincteur, RIA...) libres de tout entreposage. Cela va dans le sens de l'Ordre, Rangement, Propreté qui améliore la prévention et la sécurité en général dans beaucoup de thématiques !</p>																																																	

→ En conclusion, soyez vigilant et ne laissez pas votre travail partir en fumée !

Le mois prochain nous parlerons du tri des déchets.



Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

Observations, commentaires, idées d'amélioration...			
Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?	Que peut-il arriver aux personnes ?	Pourquoi fait-on comme cela ?	Comment faudrait-il faire ?

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?



Le tri des déchets

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.



Le tri des déchets

Que peut-on voir sur la photo ?

- Un opérateur jette son déchet dans la benne correspondante à la nature de ce dernier. Comme on peut le voir, plusieurs bennes spécifiques sont en place dans cet atelier.

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- Les déchets, tout comme l'énergie et les matières premières, sont une préoccupation internationale qui se doit d'être gérée et améliorée !
- Que ce soit pour les industriels ou les particuliers, l'idée de départ de trier les déchets pour les valoriser est la première étape obligatoire et nécessaire. Cette revalorisation peut être de différents types : incinération pour production d'énergie, fabrication de produits recyclés/réutilisés, compost...
- Pour donner un aspect quantitatif aux déchets, l'Adème dans un rapport en 10 chiffres clés nous donne les quelques informations suivantes pour la France :
 - 345 millions de tonnes de déchets produits
 - 37,7 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés
 - 48 millions de tonnes de déchets envoyés vers les installations de traitement
 - 14,4 millions de tonnes de déchets non dangereux et non minéraux incinérés avec récupération de l'énergie
 - 17 millions de tonnes de matériaux recyclés utilisés
 - 18 millions de tonnes de déchets envoyés vers des installations de stockage temporaire
 - 20 millions de tonnes d'émissions de CO₂ évitées par le recyclage.
- Au-delà de l'aspect prioritaire de la protection de l'environnement en gérant mieux nos déchets, ces derniers représentent un coût économique non négligeable pour l'entreprise (et pour les particuliers : taxe habitation...) qu'il est donc nécessaire de réduire notamment par la revalorisation avec tri correct préalable.



N'oubliez pas, triez pour recycler !

Citez des exemples de mauvais tri, amende, retour de benne, refus de prise en charge... sur votre site, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences.

Comment informer des risques au poste de travail :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux de l'entreprise : consignes de tri, emplacement des bennes, que faire en cas de doute..., consigne d'Ordre Rangement Propreté...et où les trouver : chaque poste de travail, locaux sociaux...
- Demandez-leur si certains déchets nécessitent d'être également triés... afin de lancer éventuellement une campagne de communication, nouvel emplacement de bennes...

Essayez de faire retrouver ces grandes familles de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site, dans leur environnement de travail et même à la maison ! Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.

Le tri des déchets

Les Mesures de prévention	Idées à transmettre aux participants
<p>Bien évidemment, respectez la réglementation !</p> 	<p>Peu importe leur composition, il est strictement interdit de jeter les déchets dans la nature, dans un trou creusé au fond du site ou de les brûler...</p> <p>Il convient donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Economiser la matière - Réduire les surcoûts liés à l'évacuation de certains déchets - Réduire les risques de pollution - Recycler les déchets recyclables <p>Au travail comme à la maison, il convient donc de trier ces déchets correctement et de les jeter dans les emplacements prévus à cet effet.</p> <p>Chez vous, veillez également à bien mettre ces déchets dans les bennes et pas posés juste à côté ! Ces comportements font que le site de tri nécessite plus de travail pour être vidé et engendre donc des coûts supplémentaires répercutés sur vos impôts...</p>
<p>Les bonnes questions à se poser...</p> <p>COMPRENDRE ENSEMBLE</p> 	<p>Afin de rendre la gestion et le tri des déchets plus efficaces et respectés, il est nécessaire de se poser les bonnes questions sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des lieux et nombre de points de collecte des déchets sur le site : si une personne doit faire 100m pour trier un déchet, elle préférera le jeter dans la première poubelle venue... - Définition de l'organisation à mettre en place pour gérer les bennes de récupération : qui les vide, demande un transporteur, sensibilise et explique sur le sujet... - Identification des déchets acceptés par chaque benne : il convient de mettre en place un affichage visuel et facilement compréhensible des types de déchets acceptés par contenant !
<p>Respecter les consignes de tri !</p> 	<p>Dans l'industrie du béton, les principaux déchets sont les cartons, les plastiques, les aciers, les boues de séchage, les retours ou gâchées de béton, les bois... Tous ces déchets peuvent être recyclés et valorisés dans des filières spécifiques. Certains de ces déchets peuvent même vous être rachetés ou évacués gratuitement... Attention toutefois à bien garder trace de ces évacuations (bordereau de suivi...).</p> <p>Prenez donc le temps d'observer les bennes de tri et l'organisation mise en place. En cas de doute, demandez à votre responsable. N'oubliez pas que si le tri n'est pas fait ou est mal réalisé, cela engendre des coûts supplémentaires et le risque que tout parte en centre spécialisé sans revalorisation !</p> <p>Ne mélangez pas des déchets dangereux ou déchets souillés avec d'autres déchets non dangereux : absorbant avec de l'huile, chiffons ou gants souillés, bidon presque vide...</p> <p>A la maison, le passage aux zones de récupération des déchets triés ou à la déchetterie de votre commune est incontournable.</p>
<p>Limiter les quantités...</p> 	<p>Cela semble logique mais il convient de générer le moins de déchets possible pour améliorer le respect de l'environnement et les coûts de traitement ultérieur...</p> <p>Tout comme l'énergie qu'il faut économiser, réduisons la production de déchets !</p> 
<p>Les dernières obligations en matière de tri des déchets pour certaines entreprises (tri des 5 flux : papier, métal, plastique, verre et bois)</p>	<p>Vous pouvez consulter le Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets sur www.legifrance.gouv.fr.</p>

→ En conclusion, triez correctement et continuellement pour bien recycler!

Le mois prochain nous parlerons du risque « Poussières ».



Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

<i>Observations, commentaires, idées d'amélioration...</i>			
<i>Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?</i>	<i>Que peut-il arriver aux personnes ?</i>	<i>Pourquoi fait-on comme cela ?</i>	<i>Comment faudrait-il faire ?</i>

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?



Les poussières

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.



Les poussières

Que peut-on voir sur la photo ?

- Un opérateur passe une balayeuse mécanique sur les surfaces de circulation afin que son poste reste rangé et afin de limiter les envols de poussières.

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- Les poussières sont de très fines particules solides qui restent en suspension dans l'air et dont le niveau de pénétration dans l'organisme, par voie pulmonaire, dépend de leur taille.
- Ainsi, nous pouvons distinguer les 3 classes suivantes (100 microns = 0,1 mm)
 - **10-100 microns** : les poussières totales sont retenues au niveau des fosses nasales
 - **5-10 microns** : les poussières fines qui par défaut iront dans la trachée, les bronches et les bronchioles. Elles peuvent être crachées ou avalées dans l'œsophage. En cas de forts empoussiérages, elles peuvent aller jusqu'aux alvéoles (endroits le plus profond des poumons)
 - **0-5 microns** : les poussières très fines se déposent sur les alvéoles pulmonaires et bloquent les échanges gazeux entre les poumons et le sang. En dessous de 0.5 microns, elles se comportent comme un gaz et suivent donc la ventilation pulmonaire.

Suivant l'agrégation des particules et leurs formes, les poussières de silice, de fumées de soudage, de bois, d'amiante, de ciment... peuvent descendre jusqu'aux alvéoles pour une partie d'entre elles.

- Souvent à l'origine de maladies graves telles qu'asbestose, silicose, cancer des sinus, fosses nasales..., il ne faut pas les prendre à la légère car ces effets dévastateurs interviennent souvent quelques années après l'exposition aussi courte soit-elle.
- Sans être exhaustif, les principaux postes concernés sont la conduite de chariot sur parc, le nettoyage du malaxeur ou des ateliers, le bouchardage/découpage/ponçage de produits béton, le travail du bois dans un atelier, la soudure, les dégagements/fuites/ouverture de sacs de ciment, granulats...
- Dans un but de prévention et en cas de suspicion d'exposition, le code du travail oblige les employeurs à réaliser des mesures d'empoussièremment pour se comparer aux Valeurs Limites d'expositions Professionnelles (VLEP) spécifiques à chaque polluant (**fumées de soudage, bois, silice, poussières en suspension, ciment...**).

Stoppez l'exposition aux poussières pour mieux respirer !

Citez des exemples de presque-accidents ou d'accidents liés à l'utilisation de soufflette, d'exposition à la poussière... sur votre site, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences.

Comment informer des risques au poste de travail :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux de l'entreprise : consignes de sécurité, EPI à porter, procédure de remplacement d'un outil ou EPI, mise à disposition des FDS, consigne d'Ordre Rangement Propreté... et où les trouver : chaque poste de travail, locaux sociaux...
- Demandez-leur si certaines activités nécessitent d'être retravaillées... afin de lancer éventuellement une campagne de sécurité, quart d'heure sécurité, nouvel achat d'EPI ou d'outils...

Essayez de faire retrouver ces grandes familles de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site, dans leur environnement de travail et même à la maison ! Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.

Les poussières

Les Mesures de prévention	Idées à transmettre aux participants
<p>Combattre les poussières à la source sinon protégez-vous !</p>  	<p>Afin de réduire les expositions aux poussières, il convient bien entendu de réduire leurs émissions. Veillez donc à régler et maintenir les installations en bon état pour qu'elles émettent le moins de poussières possibles : entretien des filtres, remise des capotages, encoffrement de machines, mise en place de bennes de récupération, conduite plus souple des engins, mise en place d'aspiration légère sur les équipements électro-portatifs mobiles, vérification du fonctionnement des systèmes d'aspiration avant la prise de poste...</p> <p>Si toutefois, l'exposition aux poussières reste importante, il convient de porter les EPI adaptés au risque (bois, fumées de soudure, silice, ciment...). En général, il est recommandé de porter des masques de protection respiratoire type FFP3.</p> <p>En cas de dysfonctionnement d'installation de protection ou d'un besoin d'EPI, avertissez votre responsable.</p> <p>Vis-à-vis de ces EPI, utilisez, entretenez et rangez tout équipement de protection individuelle conformément aux instructions techniques. Par exemple, rangez votre masque dans une boîte hermétique pour les modèles réutilisables, ou jetez-le après utilisation s'il est à usage unique. Pensez à bien positionner et ajuster votre masque.</p> <p>Enfin, enlevez votre vêtement de travail poussiéreux pour aller manger et n'emportez pas votre vêtement de travail chez vous au risque de polluer votre logement... et vos proches !</p>
<p>Aspirateur et balai, c'est oui !</p> 	<p>Tout le monde a déjà utilisé une soufflette... ! Au-delà du fait qu'elle présente des risques de projection et de surdité, elle a également la fâcheuse habitude de déplacer la poussière et de la remettre en suspension dans l'air afin de mieux la respirer... Au final, on a perdu son temps !</p> <p>Privilégiez donc les aspirateurs professionnels et les balais manuels ou mécaniques qui remettront beaucoup moins de poussières en suspension...</p>
<p>Torche et hotte aspirante, systématiquement !</p> 	<p>Les fumées de soudure contiennent également une quantité importante de poussières notamment métalliques : fer, oxyde de fer, plomb, chrome, zinc, arsenic...</p> <p>Il convient donc de s'assurer de la bonne ventilation de la zone de soudage et d'une aspiration adaptée au poste de travail : les torches aspirantes seront privilégiées pour les soudures « longues » et les différents systèmes d'aspiration pour les soudures « point par point ».</p> 
<p>La soufflette, on y revient...</p> 	<p>Pour certaines tâches, la soufflette est cependant indispensable (nettoyage de recoins inaccessibles...). Veillez alors à bien vous protéger à l'aide de masque de protection respiratoire FFP3, de lunettes de sécurité étanches (masques) et de protection auditive.</p>  <p>Cela peut sembler logique mais des accidents surviennent encore alors précisons une dernière règle majeure : n'utilisez pas la soufflette dans votre direction ou celles des autres pour se nettoyer les vêtements portés, les surfaces de circulation...</p>

→ En conclusion, aspirez ou balayez votre poste de travail pour mieux respirer !!

Le mois prochain nous parlerons des risques liés à l'électricité.



Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

<i>Observations, commentaires, idées d'amélioration...</i>			
<i>Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?</i>	<i>Que peut-il arriver aux personnes ?</i>	<i>Pourquoi fait-on comme cela ?</i>	<i>Comment faudrait-il faire ?</i>

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?



Il vaut mieux ne pas jouer avec l'électricité !

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.

Il vaut mieux ne pas jouer avec l'électricité !

Que peut-on voir sur la photo ?

- Un opérateur, possédant une habilitation électrique adaptée, s'apprête à ouvrir l'armoire électrique d'une installation à l'aide de la clé adéquate.

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- L'électricité est la forme d'énergie la plus utilisée dans notre société industrielle.
- Le risque électrique comprend le risque de contact, direct ou non, avec une pièce nue sous tension, le risque de court-circuit, de brûlure, et le risque d'arc électrique. Ses conséquences sont l'électrisation (blessé), l'électrocution (décès), l'incendie, l'explosion...
- Chaque année, les accidents du travail dus à l'électricité tuent encore une dizaine de travailleurs.
- Une électrisation du corps humain peut être plus ou moins grave selon la fréquence du courant, l'intensité du courant (danger à partir de 5 mA), la durée du passage du courant, la surface de la zone de contact, la trajectoire du courant, l'état de la peau (sèche, humide, mouillée) et la nature du sol.

Comment secourir une personne électrisée ?

- Les premières minutes qui suivent un accident sont très importantes pour les chances de survie : il faut agir très vite mais en **respectant l'ordre d'intervention** suivant :
 1. **Mettre hors tension** (à l'aide de l'interrupteur, du disjoncteur, en débranchant la prise...) sans toucher le corps de la victime afin d'éviter le sur-accident. Si ce n'est pas possible, il faut libérer l'accidenté du contact avec les parties sous tension en prenant garde à ce que personne d'autre ne puisse s'électriser, avec un objet non-conducteur (chevron en bois par exemple).
 2. **Appeler ou faire appeler les secours** (si possible par un Sauveteur Secouriste du Travail).
 3. **Porter secours à la victime.** Il faut rester avec la victime tant que les secours ne sont pas arrivés. Les premiers gestes doivent être effectués jusqu'à l'arrivée des secours par du personnel formé au secourisme.

L'électricité est un piège, elle est invisible...

Citez des exemples de presque-accidents ou d'accidents liés à l'électricité (outils défectueux, fils dénudés, prise électrique en mauvais état, petite décharge reçue...)... sur votre site, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences.

Comment informer des risques au poste de travail :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux de l'entreprise : consignes de sécurité, EPI à porter en fonction des tâches liées à l'électricité, procédure de remplacement d'un outil, désignation des personnes habilitées, consigne d'appel d'urgence...et où les trouver : chaque poste de travail, locaux sociaux...
- Demandez-leur si certaines activités nécessitent d'être retravaillées... afin de lancer éventuellement une campagne de sécurité, quart d'heure sécurité, nouvel achat d'EPI ou d'outils...

Essayez de faire retrouver ces grandes familles de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site, dans leur environnement de travail et même à la maison ! Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.



Il vaut mieux ne pas jouer avec l'électricité !

Les Mesures de prévention	Idées à transmettre aux participants																																				
<p>N'intervenez jamais sans être habilité et autorisé</p> 	<p>L'habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Avant d'être habilité, le travailleur doit avoir été formé et avoir été déclaré apte par le médecin du travail.</p> <p>Cette habilitation s'appuie donc sur le code du travail mais aussi, pour ce qui est des règles techniques, sur la norme NF C18-510 de janvier 2012.</p> <p>L'habilitation doit être renouvelée tous les 3 ans (recommandation NF C 18-510).</p> <p>Le titre d'habilitation est constitué de symbole permettant d'autoriser ou non certaines opérations.</p> <table border="1" data-bbox="587 705 1444 954"> <thead> <tr> <th>1er caractère</th> <th>2e caractère</th> <th>3e caractère</th> <th>Attributs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>B : basse tension</td> <td>0 : opération d'ordre non électrique</td> <td>T : travaux sous tension</td> <td>Essai</td> </tr> <tr> <td>H : haute tension</td> <td>1 : exécutant opération d'ordre électrique</td> <td>V : travaux au voisinage</td> <td>Vérification</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 : chargé de travaux</td> <td>N : nettoyage sous tension</td> <td>Mesurage</td> </tr> <tr> <td></td> <td>C : consignation</td> <td>X : spéciale</td> <td>Manœuvre</td> </tr> <tr> <td></td> <td>R : intervention BT générale</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>S : intervention BT élémentaire</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>E : opérations spécifiques</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>P : photovoltaïque</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	1er caractère	2e caractère	3e caractère	Attributs	B : basse tension	0 : opération d'ordre non électrique	T : travaux sous tension	Essai	H : haute tension	1 : exécutant opération d'ordre électrique	V : travaux au voisinage	Vérification		2 : chargé de travaux	N : nettoyage sous tension	Mesurage		C : consignation	X : spéciale	Manœuvre		R : intervention BT générale				S : intervention BT élémentaire				E : opérations spécifiques				P : photovoltaïque		
1er caractère	2e caractère	3e caractère	Attributs																																		
B : basse tension	0 : opération d'ordre non électrique	T : travaux sous tension	Essai																																		
H : haute tension	1 : exécutant opération d'ordre électrique	V : travaux au voisinage	Vérification																																		
	2 : chargé de travaux	N : nettoyage sous tension	Mesurage																																		
	C : consignation	X : spéciale	Manœuvre																																		
	R : intervention BT générale																																				
	S : intervention BT élémentaire																																				
	E : opérations spécifiques																																				
	P : photovoltaïque																																				
<p>Avant toute intervention, consignez l'installation</p> 	<p>Peu importe le niveau d'habilitation (sauf le symbole T pour des cas exceptionnels réalisés par des personnes spécialisées), vous ne devez jamais travailler sur des installations sous tension. Ainsi, dès lors que l'on souhaite intervenir sur le matériel, vous devez consigner l'installation en respectant OBLIGATOIREMENT cette base C18-510 : Séparer, Condamner, Identifier, VAT – MALT – CCT (Vérification d'Absence de Tension, Mise A La Terre, Mise en Court-Circuit).</p> <p>Rappel : il est nécessaire de consigner toutes les énergies en présence.</p>																																				
<p>Portez vos EPI et protégez les autres</p> 	<p>L'électricité étant invisible, il convient de vous protéger correctement et de manière préventive !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port des EPI (gants isolant, casque isolant avec écran facial, vêtement de travail complet, bottes isolantes ou tapis isolant...). Ce seront vos seuls remparts face à des projections de métal en fusion ou à un contact électrique. - Balisage et nettoyage de votre zone de travail pour ne pas être gêné et prévenir tout début d'incendie... - Voies de circulation libres de tout entreposage (couloirs, escaliers...) <p>De plus, n'oubliez pas qu'un poste de travail organisé et rangé permet de réduire les accidents de chutes de plain-pied et de hauteur. Il serait dommage de perdre l'équilibre et de se rattraper sur un jeu de barres sous tension...</p> <p>Attention, l'humidité et la présence d'eau augmente le risque électrique.</p> <p>Une bonne pratique est de s'équiper d'un extincteur type CO2 en cas de besoin... Attention toutefois à ne pas respirer dans la pièce si elle n'est pas ventilée !</p> <p>Pour tous travaux aériens ou souterrains vérifiez l'absence de lignes électriques ! Sinon prenez les mesures nécessaires.</p>																																				
<p>Fermez les armoires électriques à clé</p> 	<p>Comme évoqué précédemment, les installations électriques sont réservées au personnel habilité par l'employeur. Vous devez donc vous assurer que toutes les armoires sont fermées à clé et que seules les personnes habilitées peuvent avoir accès aux clés...</p>																																				
<p>N'utilisez que du matériel et des outils en bon état</p> 	<p>Des fils dénudés, des prises arrachées, des installations électriques non conformes sont dangereux. Veillez donc à éliminer tous ces matériels dans des filières éco-responsables.</p> <p>Pour débrancher tout objet, il convient de retirer la fiche et non tirer sur le fil à distance !</p> <p>il convient donc de vérifier son matériel avant chaque utilisation et de le renouveler si nécessaire.</p> <p>Pour cela, la remise à une filière agréée est incontournable (centre de tri, déchetterie...)</p> <p>De plus, ne surchargez pas vos prises électriques et débrancher tout outil qui n'est plus utilisé.</p>																																				

→ En conclusion, **ne jouez pas avec l'électricité, maîtrisez-la !**

Le mois prochain nous parlerons de « maintenance manuelle ».

Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

<i>Observations, commentaires, idées d'amélioration...</i>			
<i>Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?</i>	<i>Que peut-il arriver aux personnes ?</i>	<i>Pourquoi fait-on comme cela ?</i>	<i>Comment faudrait-il faire ?</i>

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?



La manutention manuelle

C'est la première fois que vous animez le ¼ d'heure sécurité ?

- Présentez le concept du ¼ d'heure sécurité à vos collègues et rappelez que **l'objectif est de créer des échanges** autour des thèmes développés.
- Présentez succinctement le calendrier.
Chaque mois il y a :
 - **1 thème** (en bas à gauche),
 - **1 slogan** (texte en gros sur la photo),
 - **5 points clés** pour éviter les risques.
- Précisez son lieu d'affichage permanent.



Quelques conseils d'animation

Avant

- Appropriiez-vous l'animation : faites une première lecture du conducteur d'animation et imaginez-vous le présenter à vos collègues : quels exemples vont le plus leur parler ? Comment allez-vous les faire s'exprimer ?
- Complétez ce support par toutes les informations qui évoqueront des choses concrètes pour les personnes de l'entreprise : exemples de bonnes pratiques, d'accidents ou d'accident évité de justesse...

Pendant

- **Appuyez-vous sur le conducteur d'animation** : il a été créé pour vous aider à animer et pour vous donner des **informations supplémentaires** à celles qui sont sur le calendrier.
- Placez-vous à proximité du calendrier et regardez vos interlocuteurs.
- Parlez clairement, haut et fort.
- Faites participer les personnes et interrogez-les le plus souvent possible. N'hésitez pas à reformuler en vous appuyant sur des **exemples vécus dans l'atelier**.
- Veillez à ce que chacun participe et encouragez les suggestions.
- Vérifiez que les messages sont compris en faisant reformuler aux participants les principales idées à retenir.
- Recueillez et synthétisez les idées d'amélioration des participants dans le tableau prévu pour cela (*voir la dernière page de ce document*).
- Respectez le timing prévu : restez centré sur le sujet pour ne pas faire une réunion trop longue.

Après

- Faites signer la feuille de présence à chaque personne.
- Faites remonter les idées de l'équipe à la personne désignée dans votre organisation.

La manutention manuelle

Que peut-on voir sur la photo ?

- Un opérateur est en train de porter un carton dans son atelier de travail. Comment s'y prend-il ? A-t-il respecté les principes d'économie d'effort ?

Pourquoi parle-t-on de ce sujet aujourd'hui ?

- L'activité physique mobilise l'ensemble du corps (squelette, articulations, et les muscles) pour se déplacer, transporter soulever, bouger, tirer-pousser, actionner...
- Les atteintes de l'appareil locomoteur (ou musculo-squelettique), principalement liées aux activités physiques telles que les lombalgies, entorses, luxations et douleurs ou déchirures musculaires représentent à elles seules 50 % des accidents du travail !!
- L'activité physique au travail peut également être à l'origine de risques cardiovasculaires, toxiques ou d'hyperthermie et d'atteintes cutanées.



Si l'activité physique liée à la manutention manuelle est bien évidemment en cause dans les pathologies citées ci-dessus, l'inactivité physique peut également engendrer ces lésions : salarié en position debout statique, ou en piétinement, ou assis devant un ordinateur et ce, sur de trop longues périodes dans la journée... Il est recommandé de se dégourdir (étirement, marche) et de changer de position régulièrement car aucune posture n'est bonne si elle est prolongée.



- Bien entendu, ces effets sur la santé sont également conditionnés par quelques facteurs tels que l'âge, le genre, les capacités physiques ou état de santé, l'environnement physique et psychosocial du salarié exposé ainsi que l'organisation du travail dans l'entreprise.

La prévention d'abord ... puis l'action !

- La première des questions à se poser est : puis-je organiser mon travail ou mon poste pour éviter ou limiter la manutention de charges ? En rapprochant ce dont on a besoin le plus souvent, en créant des zones de rangement/stockage dédiées (principe 5S), en plaçant les objets « à hauteur »...

Si la manutention est inévitable, alors il convient d'appliquer quelques principes avant de se lancer !

Citez des exemples de presque-accidents ou d'accidents liés à la manutention manuelle lors de port de charges, de pousser-tirer... sur votre site, dans votre atelier, en dehors de l'usine... et leurs conséquences.

Comment informer des risques au poste de travail :

- Rappelez à vos équipes les règles et documents fondamentaux de l'entreprise : consignes de sécurité, EPI à porter en fonction des tâches, notice d'utilisation des moyens de manutention mécanique, autorisation de conduite des engins/matériel de levage ...et où les trouver : chaque poste de travail, locaux sociaux...
- Demandez-leur si certaines activités nécessitent d'être retravaillés... afin de lancer éventuellement une campagne de sécurité, quart d'heure sécurité, nouvel achat d'EPI ou d'outils...

Essayez de faire retrouver ces grandes familles de prévention aux participants puis demandez-leur comment ils peuvent agir sur le site, dans leur environnement de travail et même à la maison ! Complétez leurs propos à l'aide des éléments du tableau suivant et de vos recherches préalables.

La manutention manuelle

Les Mesures de prévention	Idées à transmettre aux participants
<p>La manutention manuelle ne doit être envisagée uniquement lorsque toutes les solutions possibles pour éviter ou limiter la manutention ont été écartées...</p>	
<p>Avant toutes manutentions, 3 questions OBLIGATOIRES préalables</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <p>Où doit-on déposer la charge ? Vous allez en premier lieu vous assurer que l'endroit final est dégagé et propre et que le stockage ne générera pas de danger. Ensuite, dans le cas où vous déposerez la charge sur un support, vous allez vous assurer de la stabilité et solidité du support. Enfin, l'endroit final devra permettre une utilisation immédiate et future facilitée et éventuellement la possibilité d'une reprise ultérieure.</p>  <p>Par où va-t-on passer avec celle-ci ? Il s'agit de s'assurer que les cheminements que l'on va emprunter soit stable, sans obstacle (au sol ou suspendu) et qu'il présente une bonne adhérence. Eventuellement, il s'agit de repérer les pentes éventuelles, les largeurs des issues et passages ainsi que l'absence de danger (acier dépassant...). Si vous devez emprunter les escaliers, allez-vous pouvoir tenir la main courante ?</p> <p>Quel est le poids de la charge ? évaluation du poids de la charge Besoin d'une aide matérielle ? besoin d'un chariot sur roues, d'un équipement spécifique de manutention mécanique (pont roulant, pince, ventouse...) Comment prend-on cette charge ? Peut-on avoir de bonnes prises ? il s'agit d'évaluer la stabilité de la charge pendant son déplacement. La charge est-elle « fractionnable » ? elle pourrait être manutentionnée en plusieurs fois, et peut-être moins instable Seul ou à plusieurs ? dans le deuxième cas, communiquez pour vous coordonner et désignez un chef de manœuvre ! Suis-je suffisamment « chaud » ? Sinon un petit échauffement peut permettre d'éviter l'accident Quel EPI ? A minima, gants et chaussures de sécurité mais est-ce suffisant ? (lunettes de sécurité, protection auditive... ?)</p> 
<p align="center">Les principes d'économie d'effort !</p>	
	<ol style="list-style-type: none"> <p>Rapprocher l'objet de votre centre de gravité : en effet, plus l'objet à soulever se trouve près du corps, plus il est facile à soulever en gardant le dos droit</p> <p>Stabilisez votre corps : Pieds écartés et légèrement décalés. Le risque de faire un faux mouvement diminuera.</p> <p>Utilisez la force des jambes pour diminuer les efforts du dos (les jambes sont les muscles les plus puissants du corps !</p>
	<ol style="list-style-type: none"> <p>Fixez la colonne vertébrale : garder les courbures naturelles de la colonne vertébrale, pas de torsions au moment de l'effort et maintenez la tête droite.</p> <p>Gardez le plus possible les bras allongés et effectuez une prise à pleines mains pour économiser vos bras... (technique du grimpeur).</p> <p>Utilisez le poids du corps pour donner de la vitesse à la charge afin de la déplacer et éventuellement de la gerber sur un entablement (aide de la cuisse).</p>

En conclusion, une manutention en sécurité, ça se réfléchit ! On la prépare avec la tête, et on l'effectue essentiellement avec les jambes...

Liste des participants et circulation des informations

Merci de retourner cette fiche à : _____

Date : ____/____/____

Effectif habituel de l'équipe : ____

Nom, prénom de l'animateur :

Signature :

Nom et prénom des participants	Signature

Nom et prénom des participants	Signature

<i>Observations, commentaires, idées d'amélioration...</i>			
<i>Qu'est-ce qui peut causer un accident ou une maladie professionnelle ?</i>	<i>Que peut-il arriver aux personnes ?</i>	<i>Pourquoi fait-on comme cela ?</i>	<i>Comment faudrait-il faire ?</i>

Suites données aux commentaires et idées des mois précédents				
Mois	Commentaires et idées	Décisions	Pour quand ?	Qui suit l'action ?